ART IMMO
Un autre regard sur l'immobilier

BAREME D'HONORAIRES

A jour au 1er novembre 2023

Entremise et Négociation, visite du bien, accompagnement et suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

- < 170.000 € : 10.000 € TTC
- De 170.000 € à 500.000 € : 6 % TTC
- > 500.000 € : 5 % TTC

- Terrain : 10 % TTC
- Fonds de Commerce : 10 % HT
- Location : Indice ALUR au m2 habitable
  -Visites, constitution de dossier et rédaction du bail 10€ du m2
  -Etat des lieux 3€ du m2

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur. Rémunération TTC sera à la charge du mandant. (Acquéreur ou vendeur conformément au mandat).

« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial »